A la maison de disque

LE DIRECTEUR DU LABEL dirige une marque de disques. C'est lui qui prend les décisions importantes comme de ***signer un artiste*** ou accompagner la carrière de celui-ci.

LE RESPONSABLE JURIDIQUE met au point les contrats liant artistes et label, le montant des ***cachets*** et des ***royalties*** et les accords avec les différents intervenants.

LE DIRECTEUR ARTISTIQUE découvre les artistes que le ***label*** va ***produire***. Il suit toutes les étapes de l'édition de l'album et prend les décisions avec l'artiste : le studio, les musiciens,...

Les équipes commerciales et marketing font connaître l'artiste au public, s'occupent du lancement de l'album et contactent les magasins.

Le service promotion s'occupe des ***médias*** afin d'obtenir des interviews, des articles, des émissions.

LE DEPARTEMENT NUMERIQUE intègre les musiques à Internet (téléchargement légales, sonnerie pour portable…).

Sur scène

L'ECLAIRAGISTE s'occupe des lumières de la scène et détermine avec l'artiste comment il éclairera le spectacle.

L'INGENIEUR DU SON avec sa console de mixage, équilibre le son de tous les micros, gère le son pour le public et les retours de scène pour l'artiste .





Les auditeurs / spectateurs

LE REGISSEUR coordonne tous les intervenants. Il s'occupe de l'organisation humaine et matérielle du spectacle ou de la tournée.

LE PRODUCTEUR DU SPECTACLE
Il retient la salle, finance les répétitions et le concert, organise la vente des billets. Il assure la promotion de l'évènement en partenariat avec la maison de disque.

LA SECURITE assure, comme pour tout événement public, la sécurité des spectateurs et des artistes.

Vocabulaire de référence

Cachet : salaire des artistes
Label : maison de disques.
Médias : moyens de communication (journal, TV…)
Produire : enregistrer la musique d'un disque.
Retour de scène : enceinte sur scène et tournée vers le musicien afin qu'il entende ce qu'il joue.
Royalties : pourcentage des ventes un disque.
Signer un artiste : signer un contrat entre un artiste et un label.
Auteur : celui qui écrit les paroles / **Compositeur** : celui qui écrit la musique / **Interprète** : celui qui joue ou chante.
Auditeur : celui qui écoute, le spectateur.

Évaluation des compétences

Je suis capable :	I	F	S	TB
• Distinguer les postures de créateur, interprète et auditeur				
• Expliquer la place de l'artiste et ses partenaires dans la création musicale actuelle				

I ***I**nsuffisant*, F ***F**ragile*, S ***S**atisfaisant*, TB ***T**rès **B**onne maîtrise*